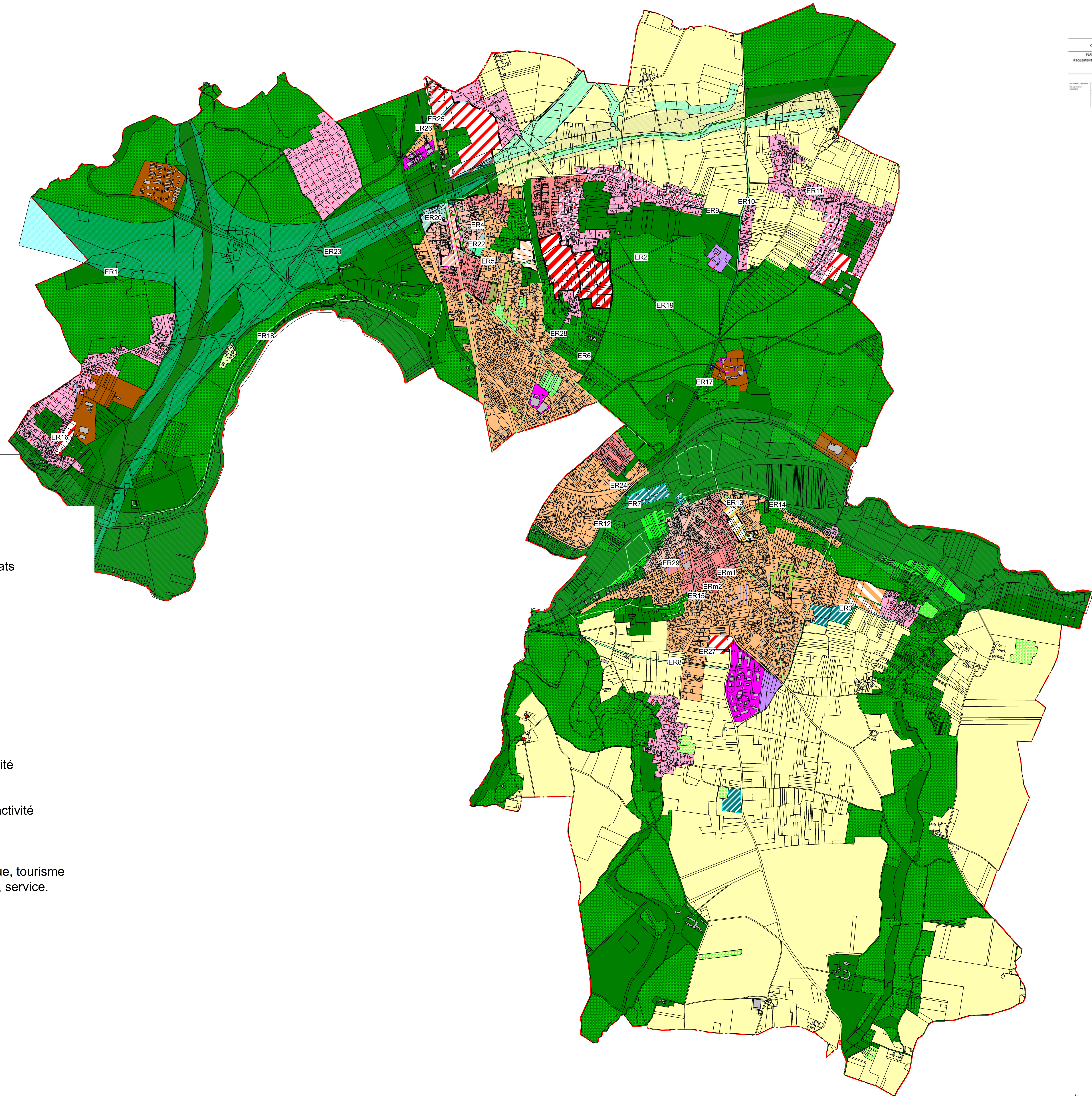




Légende :

- La zone UA: zone de centralité
- La zone UAz : zone mixte de renouvellement urbain
- la zone UB: zone de transition entre la centralité et les secteurs d'habitats
- La zone Uc : secteur d'habitat récent
- La zone UD : secteurs de hameaux
- Zone UDr : secteurs de hameaux interdisant les sous-sols
- secteur Uj de parcs et jardins inondables
- La zone UX: zone à vocation d'activtts économiques
- Le secteur 1AUL "la Martinières"
- Le secteur 1AUc - Les Courtils
- le secteur 1AUg « Les Grés »
- Le secteur 1AUm "Plateau de la Messandière"
- Zone 2AU : secteur à urbaniser sur le long terme
- zone agrilole
- Zone Np: zone naturelle
- secteur Ne en dehors de l'agglomération comportant des sièges d'activité
- secteur Nec site du cimetière situé rue de Taffonneau
- secteur Nj : secteur de parcs et jardins
- secteur Nel : secteur d'équipements de sports et de loisirs et sièges d'activité
- secteur Nt: secteur de« Thorigny», arboretum de la« Martinière»
- Château de Fontville 1
- Château de Fontville 2
- secteur NstecalCeh: secteur de « Championnière» activité économique, tourisme
- secteur NstecalCe : secteur de «Championnière » activité économique, service.
- secteur NstecatM: secteur parcelle AD 1077
- Espace Boisée Classé
- Zone de risques liés aux inondations
- Emplacement réservé
- Protection des espaces boisés
- Emplacœment réservé mi,ité sociale
- Bande non aedificandi le long des grands axes routiers
- IPérimètre d'attente de projet d'aménagement
- Limite Orientation d'Aménagement et de Programmation -OAP
- Limite de constructibilité
- Pr ncipe de liaison douce existante ou envisagée
- Bande plantée (arbre ou haie) existante ou à créer
- ★ chamgement de destination